

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021**

**N° 2021-073**

**Communauté de Communes des Terres du Val de Loire  
– Convention Territoriale Globale – Approbation et  
autorisation de signer ;**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 06 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Joël GIRARD, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Éric DODET, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 21

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Raymond DOUARE

**Pouvoirs :**

Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE  
Raymond DOUARE à Éric DODET  
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT  
Sébastien GALERON à Pascal FOULON

**Secrétaire auxiliaire :** Célia VALERO

Monsieur le Maire indique que jusqu'au 31 décembre 2020, les communes et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ayant des actions éligibles, avaient conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement de l'accueil des enfants et des jeunes en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

De manière expérimentale depuis 2009, et de manière généralisée avec la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 de la branche Famille, les CEJ sont, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG). Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 4 ou 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération pour les actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

L'ancien dispositif de financement sera remplacé par un nouveau (les « bonus territoire CTG ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre du CEJ et en simplifie les modalités de calcul. La co-construction, commencée le 8 avril 2021, s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté, ceci en mobilisant les coopérations entre la CCTVL et l'ensemble des communes membres, élus et acteurs de terrain. Un Comité de pilotage s'est constitué, la finalité vise la signature de la CTG avant la fin de l'année 2021.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- approuver la Convention Territoriale Globale rédigée conjointement avec la CAF, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes membres pour une durée de 4 ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer ladite convention et tout acte ou document afférent à ce dossier.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

A Saint-Ay, le

  
Le Maire,  
Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services  
Célia VALERO.